

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4b2ed4de-3e19-4586-8dfe-a8cc39ce4cb3>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Boisson Julien](#)

Date de soutenance : 07-12-2015

Directeur(s) de thèse : [Grimaldi Michel](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Gratuité, Libéralité, Dons et legs, Collectivité des bénéficiaires, Personnalité morale, Fondation, Libéralité avec charge, Fiducie aux fins de libéralité, Mécénat, Philanthropie

Mots-clés :

- Libéralités
- Fondations (droit)
- Mécénat
- Intérêt général


Résumé : La libéralité à caractère collectif est destinée à la collectivité ou à un groupe de personnes. Elle est au service d'une oeuvre, d'une cause. Profitant à des personnes physiques indéterminées et non individualisées, elle ne peut être réalisée directement. Pour atteindre son but, elle fait intervenir une personne juridique, le plus souvent une personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif. Par le truchement de la personne morale, la libéralité profite aux bénéficiaires de l'oeuvre du groupement : du cercle de ses membres à un groupe de personnes, voire à la collectivité tout entière. Les mécanismes permettant de réaliser une libéralité à caractère collectif sont divers et pour certains la qualification libérale leur est refusée. Ils peuvent être regroupés en deux catégories selon le rôle joué par le bienfaiteur : une fondation, si l'oeuvre est initiée par lui ; une libéralité-participation, si le bienfaiteur vient soutenir une oeuvre déjà existante. À l'image des mécanismes, les techniques employées sont variées que l'acte repose sur une simple libéralité avec charge ou de façon plus originale sur une fiducie aux fins de libéralité ou un engagement unilatéral de volonté. Malgré cette diversité, des caractères communs transcendent la catégorie des libéralités à caractère collectif : elles sont affectées et intéressées. La notion de libéralité à caractère collectif délimitée, il est alors possible de mettre un peu d'ordre dans les règles qui s'y appliquent. À l'heure actuelle, celles-ci sont tout à la fois éparpillées, lacunaires et inopportunes. Le régime des libéralités à caractère collectif doit donc être repensé en tenant compte de leurs spécificités.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2015PA020069
Type de ressource : Thèse